

# PUBLICITÉS EN VILLE: DE NOUVELLES RÈGLES

Les communes ou intercommunalités ont jusqu'au 13 juillet 2020 pour revoir leur règlement local de publicité. À La Baule, une association juge les panneaux trop grands.

Panneaux trop grands et trop nombreux ? **Paysages de France** conteste le règlement local de publicité à La Baule.

**M**ine de rien, il y a 96 panneaux publicitaires à La Baule. 71 d'entre eux sont installés sur du mobilier urbain (aubettes et « sucettes ») et 25 sur le domaine privé, occupant souvent des pignons de maisons de particuliers. Le nombre de 96 paraît énorme pour une commune moyenne parce que l'on n'y prête pas forcément attention.

**Les 96 panneaux publicitaires ne rapportent « que » 1 500 € à la mairie**

« C'est tout le problème : il y a une accoutumance au paysage et, du coup, on ne voit plus ces panneaux. Il faut une éducation du regard », explique **Pierre-Jean Delahousse**, porte-parole de l'association **Paysages de France**.

En février, la commission départementale nature des paysages et des sites a approuvé le nouveau règlement local de publicité (RLP) de la station balnéaire. Au grand dam de **Paysages de France**, qui le trouve trop permissif. Ce que conteste le maire-adjoint en charge du sujet. « On vient justement de réduire la taille des panneaux



Les 96 panneaux baulois rapportent 1 500 € à la ville. Photo PO-SLH

de 12 m<sup>2</sup>, le règlement national, à 10 m<sup>2</sup>. D'ailleurs, les annonceurs font la tête », remarque Xavier de Zuchowicz. L'autre reproche ? L'arrivée des écrans numériques. « Il y en aura très peu parce qu'on ne veut pas ça, souligne l'adjoint au maire. En revanche, on va changer nos panneaux d'information

municipale – qui sont numériques – mais ça ne rentre pas dans ce règlement car ce n'est pas de la pub. »

Autre point du RLP baulois dans le collimateur de **Paysages de France** : la pub dans le secteur patrimonial. « La Baule a une image. C'est très décevant qu'elle prenne cette décision en dérogeant au

règlement national. La moindre des choses, c'est de le signaler », remarque **Pierre-Jean Delahousse**. Une analyse là aussi contestée par Xavier de Zuchowicz, pour qui la ville est dans son droit et n'en abuse pas : « La pub lumineuse est interdite dans le secteur patrimonial, les grands panneaux aussi ».

**Pour soutenir le commerce**

Ce n'est pas pour l'argent que la ville autorise ces publicités sur l'espace public : elles ne rapportent « que » 1 500 €. Un chiffre étonnamment bas. « On pollue pour gagner très peu », note **Pierre-Jean Delahousse**.

Dans ce cas, pourquoi autoriser ces publicités ? « Pour soutenir nos commerçants », répond Xavier de Zuchowicz. Certes, mais une part de cette publicité est aussi nationale. « C'est de la négligence ou un manque de sensibilité », estime le porte-parole de **Paysages de France**. Et de revenir à cette accoutumance au paysage qui fait qu'on ne voit même plus ces panneaux.

Une chose est sûre : s'il n'y avait plus de panneaux publicitaires, personne ne dirait que le paysage en est enlaidi.

M.C.

L'enquête publique sur le RLP de La Baule devrait se dérouler en mai.